

## PARLONS PRÉVENTION

### INSTALLATIONS SOUTERRAINES DE SERVICES PUBLICS

#### APPELEZ AVANT DE CREUSER

**Les installations souterraines de services publics comprennent, entre autres, les éléments suivants : les lignes de transmission, les lignes électriques, les conduites de gaz naturel, les égouts et les canalisations d'eau, ainsi que les systèmes d'alarme. Chaque type d'installation souterraine présente ses propres risques et problèmes de protection. Les ouvriers affectés à ces secteurs courent des risques importants de blessures, d'asphyxie ou d'électrocution (à la suite d'explosions ou d'incendies, par exemple), et des pertes considérables peuvent survenir, notamment des pertes associées à du matériel endommagé et des pertes d'exploitation.**

#### Installations souterraines de services publics

Les dommages aux installations souterraines causés par des travaux d'excavation et de creusement de fossés sont plus fréquents qu'on ne pourrait le croire. Comme de nombreux projets de construction nécessitent ces types de travaux, il est important que tout soit mis en œuvre pour éviter d'endommager les installations.

Établissez une procédure écrite pour la localisation des installations, et assurez-vous qu'elle indique qu'il faut inclure au dossier les renseignements qui attestent que la localisation a été effectuée. Il n'est pas suffisant d'obtenir une confirmation verbale. Pour vous protéger en cas de dommages causés aux installations souterraines, il est très important que vous ayez une documentation qui démontre que toutes les précautions nécessaires ont été prises.

La documentation relative à la localisation devrait minimalement couvrir les éléments suivants :

- La date d'excavation demandée initialement
- Le numéro de la demande de localisation
- Un schéma précis et complet montrant l'emplacement de l'infrastructure souterraine dans la zone indiquée dans la demande de localisation
- La date des travaux de localisation
- La période de validité des documents et du balisage associés à la localisation
- Tout autre renseignement demandé par l'autorité locale

Lorsque des travaux d'excavation ou de creusement de fossés sont exécutés ou que du matériel lourd est utilisé, toutes les précautions nécessaires doivent être prises pour localiser les installations de services publics se trouvant sur les lieux et ainsi réduire les risques de dommages. Un plan d'urgence doit être établi en cas de dommages. Tous les travaux d'excavation, de creusement de fossés ou de construction souterraine présentent un risque pour les services publics.

L'entrepreneur, en collaboration avec les propriétaires des installations souterraines, doit déterminer quels sont les services publics présents sur les lieux ainsi que leur emplacement, et définir les risques et les méthodes à utiliser afin de les prévenir. Une liste de vérification indiquant tous les services publics avec qui communiquer avant le début des travaux constitue une mesure de prévention simple et efficace.

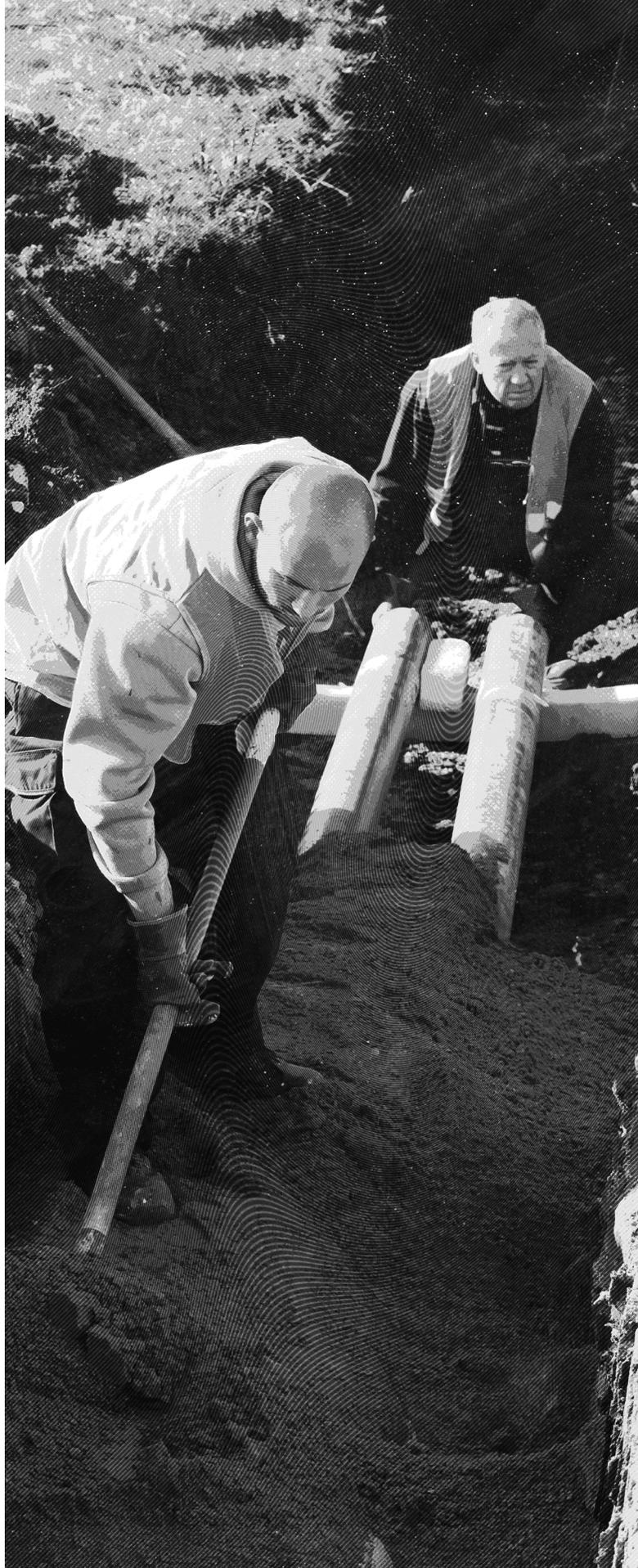
**L'American Public Works Association (APWA) a établi un code de couleurs associées aux différents types de services publics.**

Code de couleurs utilisé internationalement pour marquer l'emplacement des conduites ou des câbles enfouis

	<b>Blanc</b> : Excavation projetée
	<b>Rose</b> : Marquages de localisation provisoire
	<b>Rouge</b> : Lignes, câbles, conduits électriques et câbles d'éclairage
	<b>Jaune</b> : Gaz, huile, pétrole ou matières gazeuses
	<b>Bleu</b> : Eau potable
	<b>Violet</b> : Canalisations d'eau recyclée, rampes d'irrigation et pompes à boue
	<b>Vert</b> : Égouts et canalisations d'évacuation

Nous avons créé une liste de vérification des installations souterraines que vous pouvez copier et distribuer à vos employés ou intégrer à vos procédures de travail.

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au **[www.northbridgeassurance.com](http://www.northbridgeassurance.com)**.



## PARLONS PRÉVENTION

# LISTE DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES DE SERVICES PUBLICS

### Renseignements sur le projet

NOM DE VOTRE ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE QUI DOIT EFFECTUER LES TRAVAUX DE FORAGE OU D'EXCAVATION (SI AUTRE QUE VOUS)

NOM DE LA PERSONNE DEMANDANT LA LOCALISATION

NOM DE L'ENTREPRISE QUI DOIT EFFECTUER LES TRAVAUX DE FORAGE OU D'EXCAVATION (SI AUTRE QUE VOUS)

DATE D'EXPIRATION DE LA LOCALISATION

### Services publics contactés

#### Communications 1 (téléphonie, câblodistribution, internet...)

N° de téléphone: \_\_\_\_\_ Date: A A A A / M M / J J Heure: \_\_\_\_\_  
N° du représentant  
ou n° de référence: \_\_\_\_\_

#### Communications 1 (téléphonie, câblodistribution, internet...)

N° de téléphone: \_\_\_\_\_ Date: A A A A / M M / J J Heure: \_\_\_\_\_  
N° du représentant  
ou n° de référence: \_\_\_\_\_

#### Électricité

N° de téléphone: \_\_\_\_\_ Date: A A A A / M M / J J Heure: \_\_\_\_\_  
N° du représentant  
ou n° de référence: \_\_\_\_\_

#### Gaz

N° de téléphone: \_\_\_\_\_ Date: A A A A / M M / J J Heure: \_\_\_\_\_  
N° du représentant  
ou n° de référence: \_\_\_\_\_

#### Aqueducs et égouts

N° de téléphone: \_\_\_\_\_ Date: A A A A / M M / J J Heure: \_\_\_\_\_  
N° du représentant  
ou n° de référence: \_\_\_\_\_

### Notes